

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION, GESTION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 8000 € TTC sur la part inférieure ou égale à 100000 € du prix de vente.

- Plus 6 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 100001 € et 150000 €
- Plus 5.5 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 150001 € et 200000 €
- Plus 5 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 200001 € et 250000 €
- Plus 4.5 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 250001 € et 300000 €
- Plus 4 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 300001 € et 350000 €
- Plus 3.5 % TTC du prix de vente à partir de 350001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

PRESTATIONS	TARIFICATION
CESSION DE DROIT AU BAIL / FONDS DE COMMERCE / CESSION DROITS SOCIAUX (sur le montant de l'actif)	10% HT (soit 12% TTC) du prix de cession à la charge du cédant et/ou du cessionnaire répartis selon mandat.
Forfait minimum	2400€ HT (soit 2880€ TTC)

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

PRESTATIONS	TARIFICATION
BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL	30%HT (36% TTC) du loyer annuel HT-HC
DROIT D'ENTREE / PAS DE PORTE	10% HT (12%TTC) du loyer annuel HT-HC
FORFAIT MINIMUM	1500€ HT (1920€TTC)

GESTION LOCATIVE

GESTION COURANTE	TARIFICATION
Gestion courante	7.2% TTC des encaissements
Déclaration des revenus fonciers	60€ TTC / an
Garantie Loyers impayés	2.6% TTC du quittancement
Vacances Locatives	2.6% TTC du quittancement

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

3% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges plafonné à un mois de loyer Hors charges + TVA pour l'ensemble des honoraires.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.